

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ET D'ACTIVITÉS

DE LEGGE

dominique

Sénateur/Ille-et-Vilaine(35)

Élu(e) ou nommé(e) le : 01/10/2020

Déclaration déposée le : 31/10/2020 12:25:02

Renseignements personnels :

Année de naissance : 18/02/1952

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
<p style="text-align: center;">[Activité conservée]</p> <p>Organisme : amicale gaulliste du sénat de 11/2014 à 11/2020 trésorier Commentaire : j'ai été réélu en novembre 2017 Je suis renouvelable à la prochaine AG qui doit se tenir d'ici la fin de l'année</p>	<p>2014 : 0 € Net 2015 : 0 € Net 2016 : 0 € Net 2017 : 0 € Net 2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net</p>
<p style="text-align: center;">[Activité conservée]</p> <p>Organisme : Mission locale de Saint Malo depuis le 10/2020 accompagnement vers l'emploi Commentaire : J'ai été désigné en octobre 2020</p>	<p>2020 : 0 € Net</p>

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Société : SCI [REDACTED] 354000 € Nombre de parts détenues : 903 Pourcentage du capital détenu : 99 % Contrôle d'une activité de conseil : Oui Société(s), entreprise(s) ou organisme(s) de conseil contrôlé(s), et nombre de parts et pourcentage du capital social détenus : 0 Commentaire : [REDACTED]	aucune, seulement des revenus fonciers
Société : GFA [REDACTED] 603250 € Nombre de parts détenues : 2557 Pourcentage du capital détenu : 77 % Contrôle d'une activité de conseil : Oui Société(s), entreprise(s) ou organisme(s) de conseil contrôlé(s), et nombre de parts et pourcentage du capital social détenus : 0 Commentaire : [REDACTED]	aucune seulement des revenus fonciers

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
Néant	

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
[Activité conservée] Société des courses du Pertre	sociétaire
[Activité conservée] association protection juridique pour l'autonomie 75. Gestion de tutelles et curatelles	administrateur
[Activité conservée] Amis des courses du Pertre Défense et promotion de la société des courses	administrateur

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
maire Le Pertre de 03/2014 à 09/2017 Commentaire : j'ai démissionné le 30 septembre 2017 et ne siège plus au Conseil Municipal depuis Juin 2020	2014 : 11018 € Net 2015 : 12777 € Net 2016 : 12520 € Net 2017 : 10044 € Net
vice Président vitré communauté de 04/2014 à 09/2017 Commentaire : j'ai démissionné le 30 septembre 2017 et quitté le Conseil Communautaire	2014 : 8497 € Net 2015 : 11056 € Net 2016 : 13371 € Net 2017 : 9057 € Net
[Fonction conservée] sénateur de 09/2014 à 09/2017 Commentaire : J'ai été réélu le 27 septembre 2020. Je n'ai plus d'autres mandat électif.	2014 : 64000 € Net 2015 : 64000 € Net 2016 : 64000 € Net 2017 : 59600 € Net

8° Les collaborateurs parlementaires

Nom	Description des autres activités professionnelles exercées
Nicolas Belloir	Employeur : conseiller départemental adjoint au maire de St Malo collaborateur sénat en ille et vilaine Commentaire : Mr Belloir est employé par l'Agas. il est par ailleurs conseiller départemental d'Ille et Vilaine et adjoint au maire de St Malo
Stéphanie Poupard épouse de Kerranflec'h	collaboratrice parlementaire à Paris Commentaire : mme de keranflec'h est employé par l'Agas

Observations

Je soussigné dominique de LEGGE certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 31/10/2020 12:25:02

Signature : dominique de LEGGE